

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2026
LISTE DES DELIBERATIONS

DEROULEMENT DE LA SEANCE

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Appel nominatif
3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2026
4. Examen des projets des délibérations
5. Signature du registre du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2026

FINANCES

2026 / Débat d'orientation budgétaire préalable au vote du budget 2026

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2312-1, D.2312-3 et L.5217-10-4 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2312-1 et D.2312-3 ;

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

Considérant que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Conseil Municipal doit débattre sur les orientations générales du budget primitif, dans un délai de dix semaines précédent l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par son règlement intérieur.

Considérant la présentation par Monsieur le Maire, pour le budget primitif, des éléments économiques, budgétaires et financiers contribuant au rapport d'orientations budgétaires.

Considérant les débats qui s'en sont suivis,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

De prendre acte que le débat d'orientation budgétaire, sur la base d'un rapport portant sur le budget de la ville de Wervicq-Sud, a eu lieu, avant le vote du budget primitif de l'exercice 2026.

Adoptée par 27 Voix

Fait à Wervicq-Sud, en l'Hôtel de Ville, le 16 avril 2026

David HEIREMANS
Le Maire

